



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2019DC0057

OBJET : RAM - CONCLUSION D'UNE CONVENTION 2019 AVEC LES ATELIERS FILLIOZAT LYON PRÉSIDIÉ PAR MARIANNE LACLAUTRE

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

CONSIDÉRANT que le projet éducatif prévoit une conférence suivi de deux ateliers sur l'approche empathique de l'enfant et l'accueil des émotions destinés aux parents et aux assistantes maternelles, à travers des jeux de rôle et l'échange de pratiques professionnelles,

CONSIDÉRANT que Marianne Laclautre, présidente des ateliers Filliozat de Lyon, 13 chemin du Charroi 69300 Caluire et Cuire, peut assurer cette prestation et répond aux critères du groupe d'assistantes maternelles en terme de tarif et de disponibilité,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer avec Marianne Laclautre, présidente des ateliers Filliozat de Lyon, 13 chemin du Charroi 69300 Caluire et Cuire, une convention pour la mise en place d'une conférence et d'ateliers, au bénéfice des parents et des assistantes maternelles du Relais Assistants Maternels.

ARTICLE 2 : La conférence se déroulera le jeudi 17 octobre 2019 en soirée et les deux ateliers de 2h00 se dérouleront les mardi 5 novembre et le jeudi 21 novembre 2019 en matinée, dans les locaux du Relais Assistants Maternels, 18 D rue des Marronniers 69960 CORBAS.

ARTICLE 3 : Le coût total maximum de cette intervention est fixé à 450,00 Euros TTC. Le règlement sera effectué sur présentation d'une facture conforme adressée à l'issue des prestations. La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 63 compte 6228 du budget du RAM.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 2 août 2019

Le Président, Jean-Claude TALBOT,

CONVENTION

Envoyé en préfecture le 02/08/2019
Reçu en préfecture le 02/08/2019
Publié le
ID : 069-266910413-20190802-CCAS_2019DC0057-AU

Entre les soussignés :

Ateliers Filliozat Lyon

13 chemin du Charroi, 69300 Caluire et Cuire

☎ 06 74 93 04 49

✉ ateliersfilliozatlyon@gmail.com

Représenté par sa Présidente Mme Marianne LACLAUTRE

Déclarée sous le N° Siret 43924686900051 code APE 8690E

Organisme de formation enregistré sous le numéro 84691650069

Et

Le C.C.A.S de Corbas place Charles Jocteur, 69960 CORBAS.

Représenté par son Président **Monsieur TALBOT Jean-Claude**

Est conclue la convention suivante :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Madame Marianne LACLAUTRE interviendra en qualité de formatrice en approche empathique de l'enfant (méthode Filliozat) auprès des assistantes maternelles aux Relais Assistants Maternels,

ARTICLE 2 : Nature des interventions

- Une conférence "L'approche empathique de l'enfant et l'accueil des émotions"
- 2 ateliers de 2H destinés aux assistantes maternelles pour expérimenter en groupe les concepts énoncés dans la conférence

ARTICLE 3 : Organisation

La conférence aura lieu le jeudi 17 octobre 2019 de 19H30 à 21H30.

Les ateliers auront lieu le mardi 5 novembre 2019 et le jeudi 21 novembre 2019 de 9H à 11H dans les locaux du RAM, 18 D rue des Marronniers 69960 CORBAS. L'objectif de ces ateliers est de s'approprier les concepts de l'approche empathique de l'enfant en les mettant en pratique à travers des jeux de rôle et l'échange de pratiques professionnelles.

ARTICLE 4 : Mode de paiement

Pour ces interventions, la structure s'engage à verser, en retour, à **Ateliers Filliozat Lyon** la somme de 450 €. Il pourra se faire par mandat administratif.

À : CORBAS Le :

Pour le CCAS
Monsieur Le Président
Jean-Claude TALBOT

Pour Ateliers Filliozat Lyon
Madame La Présidente
Mme Marianne LACLAUTRE



Envoyé en préfecture le 02/08/2019

Reçu en préfecture le 02/08/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20190802-CCAS_2019DC0057-AU

Envoyé en préfecture le 02/08/2019

Reçu en préfecture le 02/08/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20190802-CCAS_2019DC0057-AU